

TERRITOIRE DU
Lunévillois

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES (CTS)

LE NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI
DU DÉPARTEMENT AUX TERRITOIRES
2016 - 2021



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

L'APPUI DU DÉPARTEMENT EN 5 POINTS

60 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT

1

L'APPUI FINANCIER AUX PROJETS TERRITORIAUX EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

AUTOUR DE 3 PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES



AMÉLIORER L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC

Notamment dans les zones en déficit d'accessibilité :

- Renforcer l'attractivité des territoires : accès aux soins, à l'éducation, à la mobilité, à la culture, aux loisirs, aux sports, au numérique, etc.
- Mettre en œuvre avec l'État le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qui sera finalisé fin 2016.
- Favoriser et soutenir les coopérations, les mobilisations et les solidarités locales.



PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Soutenir les actions d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.
- Soutenir les initiatives économiques créatrices d'emploi non délocalisables (économie sociale et solidaire, économie circulaire...)
- Favoriser la réduction de la consommation des ressources, la préservation de la qualité de l'eau et de l'air, le développement de nouvelles sources d'énergie, la préservation des paysages et la biodiversité.
- Développer de nouvelles conceptions de l'habitat et de la mobilité.



CULTIVER LA SOLIDARITÉ, LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETÉ

- Agir pour l'égalité entre les jeunes, la reconnaissance de l'égale dignité des cultures, la défense du principe de laïcité en luttant contre les discriminations et pour la prévention de la radicalisation,
- Accompagner les initiatives locales favorisant l'animation territoriale et le lien social.

En savoir + sur www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts

- Règles d'intervention communes à tous les CTS
- Rapport de session « Bâtir une République plus unie et plus exigeante » du 11 janvier 2016
- Rapport de session CTS du 20 juin 2016

2

13 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT

LE SOUTIEN SOLIDAIRE AUX TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES



RENOUVELLEMENT URBAIN : 6 M€

Règlement d'intervention et liste des communes éligibles :
www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts



COMMUNES FRAGILES : 6 M€

Critères d'intervention et liste des communes éligibles :
www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts



TERRITOIRES IMPACTÉS PAR L'APRÈS-MINES : 1 M€

Règlement d'intervention et liste des communes éligibles :
www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts

4

LA CONCERTATION AVEC LES TERRITOIRES

Au sein de chaque conférence territoriale, le Département réunit tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs (représentants des communes, EPCI, PETR¹, acteurs socio-économiques) afin d'adapter la mise en œuvre de ses politiques publiques aux besoins et spécificités du territoire.

3

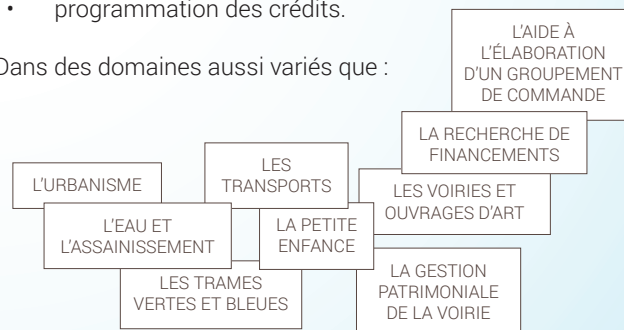
L'APPUI TECHNIQUE AUX PROJETS

9 M€
SUR LA DURÉE
DU MANDAT

L'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » accompagne les collectivités et les acteurs locaux pour optimiser, sécuriser et finaliser leurs projets :

- assistance technique au montage de projet,
- stabilisation du plan de financement,
- mise au point d'un calendrier de mise en œuvre,
- prise en compte des procédures et préalables réglementaires,
- programmation des crédits.

Dans des domaines aussi variés que :



5

UN PARTENARIAT ORIGINAL AVEC L'ETAT AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS EN INVESTISSEMENT

Une démarche commune d'accompagnement des projets structurants (DETR² et CTS) : concertation accrue sur les projets aidés, mise en œuvre du dossier unique de demande de subvention, coordination des calendriers d'instruction et de programmation des dossiers, collaboration renforcée pour fournir aux porteurs de projets une ingénierie de projet adaptée à leurs besoins.

1. PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
2. DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

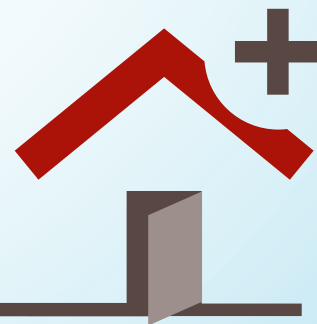
L'APPUI SPÉCIFIQUE DU DÉPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS



Pour consolider l'attractivité et veiller au développement équilibré du territoire

UNE DÉMARCHÉ COHÉRENTE QUI CROISE LES PROJETS DU TERRITOIRE.

- Projet territorial CTS.
- Projet de Pôle d'équilibre territorial et rural-PETR (8 EPCI).
- Projet de Bassin d'Education Formation (BEF) sur le périmètre du PETR.
- Convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020 (27 communes).
- Projet du futur pôle métropolitain à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale -SCoT sud 54.



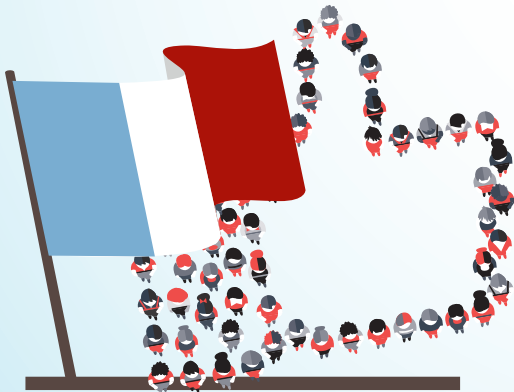
PRIORITÉ 1

Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de services au public

- Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant et en développant les ressources territoriales.
- Réduire la fracture numérique.
- Développer la mobilité comme levier social.

BUDGET SUR LA DURÉE DU MANDAT

PROJETS EN INVESTISSEMENT	7,810 M€
→ dont soutien aux communes fragiles	1,601 M€
PROJETS EN FONCTIONNEMENT	3,187 M€
	10,997 M€



PRIORITÉ 2

Cultiver la solidarité, le lien social, la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains

- Prévenir et anticiper les situations de rupture sociales et sociétales.
- Lutter contre l'habitat dégradé et soutenir les politiques d'amélioration de l'habitat.
- Accompagner les actions contribuant à l'épanouissement de l'enfant.
- Améliorer l'accès à la culture.



PRIORITÉ 3

Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire

- Développer le tourisme vert et écoresponsable.
- Accompagner les initiatives locales favorisant le développement des énergies renouvelables.
- Soutenir les démarches de préservation et d'amélioration de l'environnement.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Encourager les démarches coopératives et solidaires.

L'APPUI SPÉCIFIQUE DU
DÉPARTEMENT SUR
LE TERRITOIRE
DU LUNÉVILLOIS

3 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE DÉPARTEMENT

SUR LE TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS



DÉCOUVREZ D'AUTRES
ACTIONS SUR

WWW.MEURTHE-ET-MOSELLE.FR/FR/CTS

TOURISME ET MOBILITÉS DOUCES SUR LE TERRITOIRE

© P. Douzenel - CD54

CTS - PRIORITÉ 1

Accessibilité de l'offre des services au public (La mobilité comme levier social)

CTS - PRIORITÉ 3

Transition écologique
(Tourisme vert et écoresponsable)

PORTEUR DE PROJET

PETR* du Lunévillois

PARTENAIRES

Les 10 intercommunalités du territoire

COÛT GLOBAL DU PROJET

Voie verte : 1 317 600 €

Projet PETR : 306 752 €

APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

Voie verte : 253 000 € (DAPRO 2013)

Projet PETR : Avis favorable

PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

Voie verte : CC du Sânon

Projet PETR : les 10 EPCI, Europe, Région



Située le long du canal de la Marne au Rhin, la véloroute Crévic-Xures, inaugurée en 2015, s'inscrit dans l'axe est-ouest des voies vertes de Meurthe-et-Moselle et de Lorraine, et dans l'axe européen Paris-Prague.

Cette réalisation est l'un des éléments d'une **démarche plus globale d'attractivité du territoire qui associe Tourisme et Mobilités douces**. Pour ce faire, le PETR a créé un pôle Tourisme qui vise à faire découvrir le

territoire (sentiers de randonnées, circuits équestres, véloroutes, voies navigables, route des paysages, etc.).

Outre l'appui financier, le Département met à disposition en 2016 un chargé de développement touristique* qui apporte au PETR son expertise technique en matière d'aménagement.

* Pôle d'équilibre territorial et rural

* Rattaché à la Direction territoriale Aménagement (DITAM-CD54)

SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE SUR LE TERRITOIRE

CTS - PRIORITÉ 3

Solidarité, lien social et citoyenneté

PORTEUR DE PROJET

Centre Social Les Epis

PARTENAIRES

Ville de Lunéville, CAF54, Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DDCS et Education Nationale - EN), Associations et bénévoles du Lunévillois

COÛT GLOBAL DU PROJET

79 809 €

APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

Avis favorable

PARTENARIAT FINANCIER

Reconduction de la convention pour 2017-2019 en cours (CD54, Ville de Lunéville, CAF54, État - DDCS et EN). Région et SNCF pour 2016



© Club De l'œil à l'image de lunéville

La coordination lunévilloise Enfance Famille (CLEF) est un collectif d'associations et de bénévoles de Lunéville, et de partenaires institutionnels. Elle est rattachée au centre social depuis janvier 2016.

Depuis sa création en 1999, la CLEF s'est engagée progressivement dans une démarche de projet à l'échelle du territoire avec une approche pluridisciplinaire.

Autour de 3 priorités :

- La communication non violente : formations pour les parents, les bénévoles, les acteurs Petite enfance (crèches, PMI*, etc.), les enseignants, etc.
- Les apprentissages autour du langage : Groupe Enfance à Baccarat, etc.
- Le soutien à la dynamique éducative du territoire (ateliers, conférences, outils, etc.)

* service de Protection maternelle et infantile – CD54

RÉHABILITATION DE LA MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE À LUNÉVILLE

CTS - PRIORITÉ 1

Accessibilité de l'offre de services au public

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes du Lunévillois (CCL)

PARTENAIRES

Etat (DRAC*), Médiathèque départementale, Communauté de communes de la Mortagne

COÛT GLOBAL DU PROJET

3,5 M€

APPUI CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54

Avis favorable

PARTENARIAT FINANCIER EN COURS

Europe, Etat (DRAC*), Région, ADEME*



© StudioLada architectes

Le projet Médiathèque est pour le territoire une opportunité d'y développer la lecture publique et de renforcer son attractivité, au-delà des frontières de la CCL.

L'apparition du livre numérique, des tablettes et autres jeux vidéo a conduit la CCL à engager des travaux afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des usagers.

Afin d'attirer un public plus nombreux, notamment les jeunes, de nouveaux espaces et services seront proposés : formations linguistiques et informatiques, portail internet, espace de visionnage, etc., avec une attention particulière à ceux qui ne peuvent accéder à ces outils chez eux.

Une médiathèque temporaire est ouverte jusqu'à la fin des travaux (printemps 2017).

* DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

* ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

MODE D'EMPLOI

UN DISPOSITIF ET UN PROCESSUS D'INSTRUCTION SIMPLIFIÉS

1 UN DOSSIER UNIQUE

Un dossier unique de demande de subvention pour le Département et l'Etat.

- Les **dossiers d'investissement** peuvent être déposés en continu auprès des services territoriaux du Département.
- Les **dossiers de fonctionnement** doivent être déposés avant le 15 octobre de l'année N-1.

Télécharger les formulaires des demandes de subvention sur www.meurthe-et-moselle.fr/fr/cts
Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande de subvention en investissement sur www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

2 UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL CONTRACTUALISATION (DTC)

Sur chaque territoire, le DTC est à votre écoute et vous accompagne dans votre projet ou votre action.

Le porteur de projet est dans un premier temps informé si son projet est éligible ou pas.

Si la demande est éligible, s'engage un dialogue avec le porteur de projet sous le pilotage du DTC pour l'instruction du dossier et la programmation en fonction du calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Cette ingénierie de projet est déployée avec l'aide de l'EPA *Meurthe-et-Moselle Développement* en lien avec les services départementaux et de l'Etat.

3 UNE INSTRUCTION DES DOSSIERS EN PROXIMITÉ

La procédure d'instruction est pilotée par la commission territoriale qui propose à la commission permanente les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

4 UNE VALIDATION EN COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente valide les modalités d'accompagnement et de subventionnement des actions et projets.

La programmation des dossiers CTS sera recentrée principalement sur **trois commissions permanentes en mars, juin et octobre de chaque année**. Elle se fera en fonction du calendrier prévisionnel des projets et des disponibilités budgétaires.

LE CTS : UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE BOÎTE À OUTILS DANS UN DIALOGUE PERMANENT

Les DTC et l'EPA « Meurthe-et-Moselle Développement » sont à disposition pour aider :

- les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs projets sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le recrutement d'un maître d'œuvre, le suivi de l'exécution des travaux, etc.
- les porteurs de projet à respecter l'engagement d'insertion requis pour tous les projets d'investissement supérieurs à 100 000 €.

CONTACTS

MAISON DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

Agnès Chevalme (DTC)
03 83 74 65 13
achevalme@departement54.fr

EPA MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT

Karim Kemiche et Olivier Caillat
03 83 94 50 22
kkemiche@departement54.fr
ocaillat@departement54.fr